Réunion de commissions. — La commission des finances s'est réunie vendredi à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire, pour examiner les demandes de subventions de plusieurs sociétés locales, notamment « la Jeunesse du Blanc-Seau » et « l'Union Vélocipédique » pour sa course de fond.

La commission de la voirie se réunira samedi, à trois heures, sous la présidence de M. Senéjar, adjoint, pour examiner une demande de pose de rails Decauville sur la voie publique à la Croix-Rouge.

Une grève à la filature de M Duvillier-Wattine. — Une grève qui suivant toutes les prévisions n'aura pas de conséquences sérieuses, vient de se déclarer à la filature de M. Duvillier-Wattine, rue du Tilleul, à cause de la suppression du quart d'heure de repos accordé jusqu'à présent pour le déjeuner et le goûter.

Les ouvriers prévenus de cette mesure ont cessé le travail vendredi à midi, au nombre de soixante-douze fileurs, bâteleurs et rattacheurs.

Une délégation doit se rendre samedi matin auprès des patrons pour une entente. Si le travail n'était pas repris dans la journée, ce commencement de grève entraînerait encore le chômage de cinquante-deux ouvriers et ouvrières.

Espérons qu'il n'en sera rien et que le travail sera repris dès aujourd'hui sans encombre.

Audacieuse agression sur un vicaire de Notre-Dame. — *Un signe des temps.* — Les excitations coutumières auxquelles le clergé est en butte de la part d'une certaine presse portent leur fruit.

Dans la soirée de jeudi, vers neuf heures, M. l'abbé Deboudt, vicaire à l'église Notre-Dame, sortant du cercle de la Sainte-Famille, rue de Mons, quand il eut à trois hommes à quelques pas du catéchisme. L'un d'eux se détacha du groupe et s'élançant sur M. l'abbé Deboudt, lui porta un violent coup de tête dans la poitrine. Le vicaire tomba à la renverse pendant que ses agresseurs prenaient la fuite.

M. Deboudt put regagner le presbytère et le lendemain il déposait une plainte.

Le faux chèque du Comptoir d'Escompte. — L'instruction ouverte à propos du faux chèque de 50,000 fr touché au Comptoir d'Escompte à Tourcoing vient d'aboutir... à un résultat négatif. Plusieurs descentes du Parquet et du juge d'instruction avaient eu lieu ; on avait même arrêté un ancien employé de la banque, M. C..., contre lequel on croyait avoir quelques indices. Il avait en effet déclaré que, le jour où le chèque avait été présenté au guichet, il avait remarqué la présence d'un bégueule que nous ne croyons pas utile de nommer. Or, à cette date, cette personne se trouvait, comme elle s'y trouve encore, en Australie. On avait cru voir là une dépositions faite au vrai d'égarer la justice. C'est pour cette raison que M. Delaire, juge d'instruction, avait décerné contre M. C... un mandat d'arrêt.

Mais ceux ne pouvant suffire pour établir la culpabilité de l'inculpé, bien plus, des arguments à décharge en faveur, venaient d'en venir contre lui. Aussi, dès la semaine dernière, à la demande de Me Rigal, conseil du prévenu, M. Delaire levait il le mandat de dépôt et mettait M. C... en liberté provisoire.

Aujourd'hui, sa culpabilité ne pouvant être établie une ordonnance de non lieu vient d'être rendue en sa faveur.

L'auteur du faux chèque reste donc introuvable.

Un accident à la caserne des Sapeurs Pompiers. — Vendredi, vers dix heures du matin, le sapeur-pompier Hippolyte Cuvelier avait la malheureuse idée de sauter de la caserne. Il avait franchi plusieurs fois le parapet quand il fit un faux pas et tomba à la renverse d'une hauteur de quatre mètres. On s'empressa aussitôt de le relever, qui restait à terre inanimé, et l'on courut chercher un médecin. M. le docteur Cauchetier, le major d'office, arriva en toute hâte et visita le blessé, qui avait repris ses sens dans l'intervalle, et constata qu'il n'avait aucune fracture ni lésion.

La chute avait été amortie par une épaisse couche de fumier qui est répandue sous le port que.

Quelques jours de repos suffiront pour permettre au blessé de reprendre son service.

Un enfant écrasé. — Vendredi, vers une heure de l'après-midi, un enfant de sept ans et demi, Henri Parmentier, demeurant au Cinquet, maison Mescart, s'en allait à l'école.

Sur la route passant un chariot appartenant à M. Desgnies, fermier.

L'enfant courut derrière l'attelage et se suspendit à la bâche ; bientôt il lâchant prise et tombant sous la roue qui passa sur les jambes. Aux cris poussés par le pauvre petit, on arrêta le chariot et on s'empressa de dégager l'enfant. Il fallut pour cela sortir la roue du dessous.

On transporta le jeune Parmentier dans une maison voisine où MM. les docteurs Desbonnets et Delgrange appelés en toute hâte donnèrent leurs soins. Le jeune blessé avait les deux jambes broyées.

Son état est grave et l'on ne peut encore se prononcer sur les suites de l'accident.

Marcq-en-Barœul. — *Un incendie au Pont de Marcq. Une boutique détruite.* — Vendredi matin, vers une heure, un incendie a détruit l'atelier de boulanger de M. Coustenoble-Tourneau, rue Moreau.

Un voisin de M. Coustenoble, M. Emeri Willems, boucher, eut l'attention éveillée par un bruit insolite.

Immédiatement il voulut se rendre compte de cette anomalie et remarqua de la fumée qui s'élevait de la toiture de l'atelier du boulangerie.

M. Willems jeta l'alarme. Un voisin alla prévenir les pompiers du Pont.

Pendant ce temps de courageux citoyens organisaient des secours.

Les pompiers accoururent en toute hâte et, grâce à leur zèle, le foyer de l'incendie put être circonscrit.

A deux heures et demie toutes traces d'incendie avaient disparu.

Les pertes sont évaluées à 2,500 fr. Il y a assurance à la Générale et à la Foncière.

Mouvaux les-Francs. — *Un accident de travail.* — Un ouvrier charpentier, M. Omer Lecroart, occupé à des maisons en construction, s'est fait une entorse qui nécessitera quelques jours de repos.

Roncq. — *Une mort subite.* — Vendredi vers cinq heures du matin, deux domiciles qui revenaient de leur service par la rue de Bousbecque, aperçurent aux cabinets d'aisance un homme qui ne donnait plus signe de vie.

Ils frappèrent à la porte de l'habitation, et la maîtresse de la maison les suivit et se trouvèrent en présence du cadavre de Louis Cornard, son mari, âgé de quatre-vingt-deux ans, fossoyeur à Roncq depuis plus de trente ans.

Cette mort subite a causé une bien pénible émotion dans la commune où le défunt jouissait de la considération générale.

Halluin. — *Epilogue de l'incident de mercredi.* — Jeudi soir, à la répétition de la « Musique municipale », M. Joseph Lemaître, vice-président, a signifié à quatre membres de la société qui avaient participé à la sérénade donnée à M. Landsberg, lors de son jubilé, qu'ils avaient à rendre leurs effets, et étaient exclus de la société.

Communications

LA MUTUELLE. — La société de secours mutuels des employés de commerce de la Mutuelle tiendra, dimanche prochain, 1er mai, à trois heures, à l'Hôtel du Cygne, sa réunion générale trimestrielle.

L'ordre du jour comprend l'exposé de la situation financière pour le 1er trimestre, le vote pour deux nouveaux membres du conseil d'administration, et pour l'admission définitive de deux nouveaux membres participants.

— LES SAUVETEURS DE NORD. — Une réunion aura lieu dimanche 1er mai, à 2 h. 1/2 très précises, au cercle. — Ordre du jour : Election d'un vice-président et communications diverses.

LILLE

Un nouveau succès pour les Facultés catholiques de Lille. — M. Paul Bourlet vient de subir avec grand succès (mention très honorable), devant l'Université de Paris, les épreuves du doctorat en médecine. Sa thèse : « Dumbulation dans le traitement des pseudarthroses de la jambe » lui a valu les chaleureuses félicitations des examinateurs et de plusieurs éminents docteurs. Excellente acquisition pour Mouvaux où M. le docteur Bourlet vient de s'installer.

Un accident à la Citadelle. — Un artilleur chargé de nettoyer une pièce encrassée, jugea bon de déposer dans la culasse une charge de poudre de 150 kilogs pour chasser tout ce qui se trouvait dans le canon.

Mais un obus non chargé s'y trouvait. La charge éclata et l'obus fila sur le champ de courses de l'Hippodrome et alla s'enterrer après avoir ricoché. L'artilleur qui a négligé de pointer sa pièce sur le talus des fortifications sera sévèrement puni.

L'enlèvement d'un enfant à Saint-André. — Mercredi, un jeune domestique de quinze ans, Henri V..., au service de M. Cappelle, a enlevé le petit garçon, âgé de trois ans, de son patron, pour se venger d'avoir été remercié. L'enfant fut retrouvé, mercredi soir, sur la place de la République, à Lille, par un agent. Le domestique avait disparu.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Lefoir, curé à Brunfle-Saint-Amand, est transféré à Loonplage. — M. l'abbé Lefebvre, aumônier de Notre-Dame des Anges, à Tourcoing, est nommé curé à Brunfle-Saint-Amand.

LES ITINÉRAIRES ALLONGÉS. — On sait que les voyageurs peuvent être exceptionnellement autorisés à suivre, au prix de l'itinéraire court, certains itinéraires allongés.

Dans le tableau que vient de faire publier la Compagnie du Nord à ce sujet nous trouvons les renseignements suivants qui concernent notre région :

Entre Lille et Beaucamps-Ergnughem : itinéraire normal, Loos ; itinéraire allongé, Armentières.

Entre Lille et Pont-a-Marcq, Pont-Thibaut : it. n. Templeuve ; it. all. Seclin.

Entre Lille et Lillers : it. n. Loos, Cuincy ; it. all. Pérenchies, Merville.

Entre Lille et Douai : it. n. Orchies, Lourches ; it. all. Orchies, Saint-Amand, Waziers.

Entre Lille et Gravelines, Bourbourg : it. n. Bailleul, Saint-Pierre-Brouck ; it. all. Bailleul, Coudekerque-Branche.

Entre Tourcoing et Orchies : it. n. Lannoy, Cysoing ; it. all. Croix-Wasquehal, Fretin.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A ROUBAIX

Une réunion de l' « Union sociale et patriotique » au Cul-de-Four

Vendredi soir la 5e section-Nord de l'*Union sociale et patriotique*, comprenant les électeurs du bureau de la rue Turgot, avait organisé une réunion qui s'est tenue à l'estaminet de la *Brasserie*, rue Meyerbeer. Deux cents électeurs y étaient assemblés.

M. François Fauvarque, qui présidait, après avoir exposé brièvement l'objet de la réunion, a donné la parole à M. Vast dont la conférence empreinte d'une verve humoristique a obtenu un éclatant succès.

Après avoir remercié ses auditeurs, et en particulier ceux qui ne sont pas adhérents à l'*Union sociale*, d'avoir répondu avec empressement à l'invitation hâtive qui leur avait été adressée, il a revendiqué pour l'*Union sociale et patriotique*, avec nombreuses preuves à l'appui l'épithète de vrai socialiste et le caractère de vrai parti ouvrier, celui qui travaille et non celui qui dénite des sonnettes avec lesquelles on ne peut donner du pain à sa famille. « Ce parti ouvrier, s'est-il écrié avec applaudissements de l'assemblée, nous le disputons à nos adversaires ; nous en sommes tous et nous en faisons gloire ! »

Il a établi ensuite la différence qu'il y a entre le vrai socialisme et le collectivisme qui n'est que la dispersion de la famille, la confiscation de l'épargne, le démembrement du sol natal, la disparition de la patrie, le bouleversement de toutes choses à la faveur duquel les partisans de ce système ferment main-basse sur les débris qu'ils auraient annoncés.

Répétant les insultes jetées par les collectivistes à la face de l'armée et de ses chefs il a formulé, dans un chaleureux élan patriotique, cette énergique déclaration : « Les ont insultés, ils ont perdus ! » (Longue acclamation qui a été accueillie par d'interminables bravos et rappelé le cri de : « Vive la patrie ! Vive l'armée ! A bas Jules Guesde ! »

M. Vast a poursuivi en signalant avec une indignation communicative, les germes de discorde intérieure semés entre ouvriers par Jules Guesde et lui a adressé l'épithète de « dévoyés civil. »

Partout ailleurs, a-t-il fait remarquer, tous oublient leurs dissensions intestines, quand il s'agit du drapeau de la patrie. « Ne voit-on pas de voir, a-t-il pourvu, à propos de la guerre du Dahomey, une tribu de sauvages de Dahomey, de Peaux rouges (pas de Peaux de Roubaix), qui étaient en révolte contre leur pays, se mettre au service de ce dernier dès la déclaration de guerre ». « Si on mettait, a continué le conférencier, M. Jules Guesde à côté du chef de cette tribu, pas est-ce le qui mériterait le mieux la qualification de sauvage ? » Un tonnerre d'applaudissements a répondu à cette demande.

En terminant, M. Vast a conclu en faveur de la candidature de M. Eugène Motte, qui a accepté le mandat, uniquement de ses intérêts personnels, pour se rendre utile à son pays et à tous ses concitoyens.

Des bravos enthousiastes et prolongés ont suivi le discours de M. Vast. Quand le silence a été rétabli, M. Gérôme, qui avait demandé la parole, a déclaré qu'il voulait, en toute indépendance, garantir par ses principes et ses conseils, en tirer son opinion sur la situation. Il a constaté la haine de classes et la suspicion entre patrons et ouvriers que les collectivistes ont semées et qui ont remplacé la confiance mutuelle et le bon accord qui régnaient autrefois.

Parant du choix fait en la personne de M. Eugène Motte, il a proclamé excellent à tous les points de vue, en raison de la compétence du candidat dans toutes les branches de la grande industrie textile et des services qu'il est appelé à rendre à tous ceux qui vivent de cette industrie.

« De tout cœur, conclut M. Gérôme, je suis partisan de la candidature de M. Motte, l'homme me plaît et il est compétent. »

Les cris de : « Vive Eugène Motte ! » accueillent cette déclaration.

M. Fauvarque, après avoir remercié MM. Vast et Gérôme, a proposé un ordre du jour ayant pour objet le triomphe de la candidature de M. Eugène Motte et qui a été adopté à l'unanimité.

L'assemblée s'est séparée en chantant la *Marseillaise*.

Une réunion collectiviste au Cul-de-Four

La réunion collectiviste qui s'est tenue, vendredi soir, à l'estaminet du *Gourmet de Paris*, à l'angle des rues Turgot et Jacquard, n'a pas obtenu tout le succès qu'en attendaient ses organisateurs. Des affiches annonçant cette réunion avaient pourtant été placardées dans le quartier. Rien n'a fait, les électeurs n'ont pas voulu répondre à l'appel et quatre-vingts personnes seulement, dont plusieurs jeunes gens et des femmes, se tenaient en rangs dans la salle trop grande de l'estaminet.

A huit heures quarante-cinq, le bureau est constitué : Président, le citoyen Avit Lombard ; assesseurs, Pennant, et Chevalier.

La parole est donnée au citoyen Bailleul qui réédite tout point sa conférence de la rue d'Alger. Comme tous il développe le rôle des socialistes, de Jules Guesde en particulier, à la Chambre.

Se souvenant qu'il est conseiller, le citoyen Bailleul retrace longuement et complaisamment ce qu'a fait le Conseil municipal socialiste. Il s'efforce ensuite de réfuter le reproche d'antipatriotisme qu'on a fait aux collectivistes. Nous sommes patriotes, ajoute-t-il, mais nous sommes internationalistes (sic), nos adversaires le sont aussi !!!

En terminant, le conférencier recommande la propagande.

Après lui le citoyen Decock, adjoint au maire, ressert lui aussi sa conférence de la rue d'Alger. Son discours fut qu'un tissu d'attaques contre les « infâmes bourgeois », auteurs de tout le mal, en particulier contre l'honorable candidat M. Eugène Motte. Le *Journal de Roubaix*, lui non plus, n'est pas épargné.

A signaler aussi une attaque grossière contre les congrégations religieuses.

Une fois le discours du citoyen Decock terminé, le citoyen Avit Lombard, président, déclare qu'il ne proposera pas d'ordre du jour, la réunion n'ayant pas eu tout le succès attendu. Il fait toutefois acclamer la candidature de Jules Guesde.

A neuf heures quarante-cinq la séance est levée sans incident.

A CROIX

Une réunion organisée par l' « Union Sociale et Patriotique ». — Discours de MM. de Montalembert et Duthoit.

La seconde réunion organisée dans la sixième circonscription a eu lieu à Croix dans la vaste boutique de M. Bouchez, rue du « Canon d'Or ».

Avant la réunion

Des huit heures, la foule des électeurs s'avant l'estaminet du Canon d'Or, et même la boutique, où doit se donner la conférence.

A neuf heures, le président et les membres des comités de l'*Union sociale et patriot que* de Croix font leur entrée, accompagnant les orateurs.

Toutes les têtes se découvrent devant M. de Montalembert qui prend place au bureau.

LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 8 heures 45, et le public invité à constituer un bureau. M. Henri Lambin est nommé président, MM. Louis Lambin et Mullez assesseurs.

Discours de M. de Montalembert

Le député de la 6e circonscription prend aussitôt la parole et développe son programme comme il l'a fait la veille, en insistant sur les déclarations de sa profession de foi.

Après avoir rappelé le danger de la Révolution qui nous menace il s'écrie :

« Jusqu'ici nous avons fait trop de politique et c'est ce qui nous a empêché de faire aboutir bon nombre de réformes. Nous ne devons pas rester divisés sur ces questions de personnes et de mots, mais bien défendre ce qui fut, de tous temps, la garantie de la famille, de la propriété, de la société.

» La République est le gouvernement de la France, en la servant nous servons notre patrie.

» On vous dira que nous sommes des hommes du Moyen-Age, vivant derrière les tours d'un château en ressurant les malheureux, que ceux-là qui l'ont dit, viennent à Annappes ; ils y trouveront les portes ouvertes, des cœurs compatissants et des amis. »

L'auditoire, pour qui la générosité traditionnelle du maire d'Annappes est connue, applaudit chaleureusement.

« Ou vous dira, continue l'orateur, que nous sommes des cléricaux. Certes, nous défendons énergiquement les principes religieux où nous puisons les vertus de force, d'espérance et d'humanité, mais nous ne voulons pas plus que tout autre du gouvernement des curés et nous serons le premier à nous opposer à son retour.

» Nous voulons que les représentants de la religion soient respectés comme le méritent leur haute dignité et leur influence sur la morale publique.

» On nous dira encore que nous sommes réactionnaires. De cela aussi nous nous défendons, car nous sommes pour le progrès dans tout ce qui peut améliorer le sort des classes laborieuses. »

Ici l'orateur rappelle son rôle à la Chambre, et ses votes touchant la réglementation du travail, le travail de nuit, la loi sur les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraites.

Puis, après avoir prouvé la nécessité d'amener progressivement les réformes les plus utiles à l'étude de l'Assemblée nationale, l'orateur donne lecture de sa profession de foi que nos lecteurs connaissent et que nous reproduisons plus haut.

Le passage relatif à la forme gouvernementale du pays que M. de Montalembert accepte comme il l'a toujours loyalement acceptée pour aider, sans arrière-pensée, ceux qui veulent l'apaisement politique, soulève à nouveau les applaudissements prolongés de l'auditoire.

Les cris de : « Vive Montalembert » et les bravos ont sans cesse interrompu le discours de l'honorable candidat.

Discours de M. Eugène Duthoit

M. Eugène Duthoit, succédant à M. de Montalembert, le remercie tout d'abord des nobles déclarations qu'il vient de faire en délimitant le terrain de sa candidature dans une démocratie sage et progressive.

Puis il dépeint les conséquences de la victoire du 8 mai prochain. « Ce sera, dit-il, une grande victoire d'abord pour la République libérale sur la tyrannie collectiviste.

» Ici, à Croix, si le pouvoir municipal a été enlevé par surprise aux élections de 1896, des fautes survenues, les bons citoyens avaient repris leurs rangs autour du drapeau, et par l'élection du conseil d'arrondissement, on a vu fondre la majorité éphémère du collectivisme.

» Particulièrement, dans ce quartier où nous sommes, nos adversaires sont en baisse, car il y a entre ces deux élections une différence de cent voix en notre faveur.

» Il s'agit aujourd'hui d'accentuer ce progrès dans la lutte qui est circonscrite entre les idées pacifiques et les idées révolutionnaires.

» Lorsqu'on fait appel aux habitants de Croix pour une question de devoir, on est toujours compris ; vous avez tous rempli le devoir patriotique comme vous remplissez le devoir du travail ; il vous en reste un à accomplir, c'est celui de l'influence que l'on doit exercer sur les désabusés d'un parti dit ouvrier où il se trouve des gens de cœur déjà préparés à un retour vers nos idées.

» Vous avez entendu, messieurs, votre honorable député dans sa profession de foi, plaçant sa candidature sur le terrain qui nous réunit tous aujourd'hui ; la constitution légale du pays, le gouvernement républicain est capable de grouper tous les hommes d'ordre et de bonne volonté comme le drapeau français est assez large pour abriter tous ses enfants.

» C'est sous cette forme constitutionnelle que peut régner la justice, la liberté ; elle est ancrée dans le sol français, elle a pour elle un passé déjà long et ce serait un sacrilège de la détruire. (Bravos prolongés.)

» Mais cette République, nous la voulons libérale, respectueuse, sans tyrannie dans l'ordre religieux ni dans l'ordre économique.

L'orateur met en opposition les différents représentants de l'arrondissement de Lille à la Chambre : D'un côté, les révolutionnaires comme Jules Guesde dont Roubaix va bientôt se débarrasser. Sévir le transfuge, Dron dont les Tourquinois ne veulent plus ; de l'autre les libéraux comme le Gavrian, Dansette, Loyer et au milieu d'eux M. de Montalembert, toujours fidèle à soutenir le ministère libéral qui promettait à la France une République modérée et sage. (Applaudissements.)

« Ce sera, continue l'orateur, une victoire pour la Démocratie par l'avènement pacifique des classes ouvrières vers un avenir pratique et social meilleur.

» Ce progrès implique, comme corollaire de la liberté individuelle, la liberté de conscience, *pour que nul ne soit inquiété, même dans ses opinions religieuses*, comme l'est en dans la *Déclaration des droits de l'Homme* et que la religion puisse s'épanouir librement, au grand soleil et sans contrainte des consciences.

« Ce progrès implique de plus la liberté des associations de citoyens unis par des intérêts matériels ou moraux, de telle sorte que le XXe siècle soit le siècle du progrès par l'association.

« Et ce sera l'œuvre de la prochaine législature de régler la marche de ce progrès et d'empêcher qu'il ne devienne un danger pour la France.

» Ici la victoire du 8 mai sera une victoire pour l'ordre de patrie.

» A la veille des élections nos adversaires se défendent du titre de sans-patrie, mais les électeurs n'oublieront pas des déclarations récentes de Jules Guesde et de Vivian ; leurs protestations tardives ne les débarrasseront pas de cette épithète dont le peuple patriote de Roubaix en a stigmatisé ; ils sont et resteront des « sans-patrie » (A bas Jules Guesde !)

» Nous verions donc au 8 mai le triomphe de la république, de la démocratie et du patriotisme et la glorieuse histoire de notre pays qui compte, dans ses éphémérides du 8 mai, la délivrance d'Orléans, enregistrera cette année la délivrance de Roubaix, de Croix et de la France entière ».

La péroration du brillant orateur produit un enthousiasme indescriptible, la fibre patriotique a vibré à ces accents ardents, et de toutes les poitrines un chant s'élève soudain puissant et magnifique. Six cents hommes debout chantent l'hymne national.

L'effet est saisissant.

Pour terminer la réunion, l'ordre du jour suivant est proposé aux acclamations de l'auditoire :

« Six cents électeurs réunis dans la boutique du Canon d'Or, Grande-Rue, à Croix, après avoir entendu les paroles franches de M. de Montalembert et le discours patriotique de M. Duthoit, acclament la candidature du député du canton Ouest, et s'engagent à travailler au triomphe des principes d'ordre et de liberté soutenus par M. de Montalembert. »

La conférence prenait fin à 9 heures et demie, sans avoir été troublée par aucun incident.

A TOURCOING

Une imposante manifestation à Bondues. — M. Albert Masurel acclamé par cinq cents électeurs. — Enthousiasme indescriptible.

Nous avions été frappé, déjà, jeudi soir, de l'accueil extraordinairement chaleureux qui avait été fait à M. Albert Masurel au Blanc-Seau. L'enthousiasme est monté à un diapason plus élevé encore, si c'est possible, à Bondues, vendredi soir.

Une réunion électorale avait lieu dans la magnifique salle du Café de l'Harmonie, Grand'Place.

A huit heures et demie, heure fixée pour la réunion, la salle était littéralement comble. 500 électeurs au moins avaient tenu à venir acclamer le candidat.

C'est M. Despatures, adjoint au maire, qui préside, assisté de M. Devenny, conseiller municipal.

Discours de M. Despatures

« Je remercie M. Masurel, dit-il en substance, de s'être rendu à notre invitation malgré les bruits d'une période électorale agitée. En notre candidat, vous voyez, messieurs, le représentant d'une république sagement démocratique. Défenseur des intérêts de l'agriculture et soucieux de la protection du travail national, M. Masurel, enfant du pays, ne négligera rien pour obtenir toutes les améliorations désirables au point de vue local.

» En ce qui concerne son attitude politique, M. Masurel vous a dit la liberté la plus entière pour tous. Nous pouvons avoir confiance dans le patriotisme de ce candidat que le dévouement à la chose publique, et nulle autre considération, a décidé à accepter. Aussi nous sommes convaincus que le 8 mai prochain nous pourrons l'acclamer comme notre député. »

Des bravos prolongés, des cris de : Vive Masurel ! saluent ces paroles, et de toutes les poitrines sortent les accents vibrants de la *Marseillaise*.

Discours de M. Albert Masurel

Lorsque l'émotion s'est un peu calmée, M. Albert Masurel prend la parole :

« Ce chant de la *Marseillaise* que vous venez d'entendre me rappelle un souvenir. Hier, au Blanc-Seau, j'étais accueilli aux accents de cet hymne national.

« C'est qu'en effet la question qui se pose pendant toute cette période électorale est *moins politique que patriotique*.

» Deux partis se trouvent en présence : d'un côté le parti radical-collectiviste qui n'a toute idée de patrie, et de l'autre le parti des honnêtes gens et des vrais Français. C'est dans ce parti, représenté par l'honorable M. Motte, que je me place. »

M. Albert Masurel développe ensuite son programme s'attache surtout à la question des caisses de retraite pour la vieillesse. J'estime, dit-il, qu'il est juste, qu'il est équitable, que la société vienne en aide à un ouvrier qui a travaillé toute sa vie. »

Passant à un autre ordre d'idées, M. Masurel ajoute : on a fait grief à M. Motte d'avoir été clérical.

« L'honorable Président du conseil a été surtout très indépendant,

» Il a respecté la liberté de conscience et n'a jamais voulu faire la guerre à la religion, ne suivant pas en cela l'exemple du ministère précédent. »

Dans une chaleureuse péroraison, M. Masurel s'écrie :

« Non, certes, ce n'est ni par intérêt ni par ambition personnelle que je brigue aujourd'hui ce mandat. J'ai cru qu'il y avait pour moi un devoir à remplir et je ne poursuis qu'un seul but : me rendre utile à mes concitoyens et *servir mon pays*. »

Pendant quelques minutes, ce sont des acclamations ininterrompues, des cris de : Vive Masurel ! et d'enthousiastes vivats.

Un ami de M. Masurel, développant une des pensées émises par le candidat, s'est exprimé ainsi : « Gambetta a dit : Le cléricalisme voilà l'ennemi ; en les modifiant quelque peu ces paroles s'adaptent admirablement à la situation actuelle, et l'on peut dire aujourd'hui : « le collectivisme voilà l'ennemi ! »

Nous devons donc diriger tous nos efforts pour détruire ces théories funestes qui conduiraient inévitablement le pays à sa ruine.

Or, les deux concurrents qu'on oppose à M. Masurel semblent s'être rencontrés sur un terrain commun et c'est précisément ce terrain révolutionnaire.

Ici l'orateur fait une digression en parlant plus spécialement du député sortant, ou plutôt sorti dit-il, et il rappelle que c'est à l'instigation de M. Dron qu'un brave homme de Bondues, estimé de tous, a été révoqué des modestes fonctions qu'il occupait dans la commune.

L'orateur relève ensuite l'attitude assez équivoque prise par M. Dron dans l'affaire Zola, et, au nom du patriotisme, il adjure tous les électeurs de faire triompher le nom de M. Albert Masurel.

Cette vibrante allocution a été fréquemment interrompue par les applaudissements de l'assemblée entière.

Un autre ami du candidat a complété quelques-uns des votes de M. Dron et il a été en particulier son opposition dans les questions des funérailles du maréchal Canrobert et des retraites aux anciens militaires.

Un habitant de Bondues, M. de la Fertrie, a invité tous les électeurs présents, non seulement à voter pour M. Masurel, mais à faire de la propagande active en faveur de sa candidature.

La séance est terminée par un nouveau vivat et le chant de la *Marseillaise*.

A la sortie, M. Albert Masurel a été l'objet d'enthousiastes ovations.

Encore une réunion qui fait bien augurer des résultats du scrutin du 8 mai.

La réunion du Blanc-Seau de jeudi

Dans le compte-rendu que nous avons donné de la réunion de jeudi soir, au Blanc-Seau, nous avons imparfaitement traduit la pensée de l'un des orateurs. Nous lui faisions dire que M. Dron avait refusé de voter pour la création des retraites ouvrières : c'est des retraites aux anciens militaires qu'il s'agissait, puisque la loi sur les caisses de retraites ouvrières n'a pas encore été votée.

Déclaration de candidature. — Cinquième circonscription de Lille : M. Edouard Liagre, entrepreneur de peinture, à Loos.

Cette candidature a le même but que celle de M. Lainé, et des anti-boulleurs.

Le nombre des électeurs par circonscription

Voici quel est le nombre des électeurs dans chacune des circonscriptions du Nord :

Lille. — 1re circonscription : 20,020 électeurs ; 2e, 22,471 ; 3e, 18,615 ; 4e, 21,298 ; 5e, 19,264 ; 6e, 16,478 ; 7e, 21,821 ; 8e, 22,791.

Avesnes. — 1re circonscription : 16,769 électeurs ; 2e, 15,424.

Cambrai. — 1re circonscription : 20,320 électeurs ; 2e, 26,307.

Douai. — 1re circonscription : 20,953 électeurs ; 2e, 16,573.

Dunkerque. — 1re circonscription : 20,297 électeurs ; 2e, 15,241.

Hazebrouck. — 1re circonscription : 16,052 électeurs ; 2e, 15,424.

Valenciennes. — 1re circonscription : 15,259 électeurs ; 2e, 22,248 ; 3e, 16,535.

LE RECENSEMENT DES VOTES

Par arrêté préfectoral en date du 26 avril courant, MM. Ovigneur, Paul Lepeuble et Vaudame, membres du conseil général, sont désignés pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes émis le 8 mai pour l'élection des députés.

La commission se réunira à la préfecture le jeudi 12 mai, à deux heures.

Concerts & Spectacles

Tourcoing. — Le grand concert Jacobs aura lieu, dans la salle des fêtes de la place Léverrier, le dimanche 1er mai 1898, à quatre heures précises, avec le concours de : M. Edouard Jacobs, professeur de violoncelle et de viole de Gambe au Conservatoire de Bruxelles ; Mmes Ficuerel et Davids, soprani, Duchâtelet et Hoozewys, alti ; MM. Pinou et Dony, ténors, Tuz et Fichefet, basses ; Mlle Marguerite Lattemand, premier prix de piano au Conservatoire de Paris ; M. Lebon-Lambre, professeur d'harmonie au Conservatoire royal de Bruxelles.

Tous les amis et admirateurs du grand artiste M. Edouard Jacobs tiennent à venir dans ce pays — auront à cœur de se rendre en masse à la solennité musicale de dimanche prochain donnée à l'inspirateur et l'initiateur est le distingué virtuose M. Edouard Jacobs lui-même, que les Roubaisiens et les Tourquinois connaissent et apprécient à sa juste valeur.

M. Edouard Jacobs auquel se joindront des artistes de premier ordre, tous professeurs au conservatoire royal de Bruxelles, se présentera sous un jour nouveau, puisqu'il interprétera sur la viole de Gambe, cet instrument exquis qui rappelle si bien la voix humaine, le répertoire des anciens maîtres, ce qui lui a valu les éloges unanimes de la presse étrangère.

Cette audition est la première donnée en France par M. Edouard Jacobs et les artistes qui l'accompagnent, et nul doute que nos concitoyens n'apprécient, comme elle le mérite, cette grande fête musicale, unique en son genre et qui n'aura pas de lendemain.

Le concert commence à quatre heures précises sera terminé à cinq heures et demie.

Prix des places : Premières, 5 francs ; secondes 3 fr. ; troisièmes, 1 fr. Pour la location, s'adresser salle des fêtes, place Léverrier à Tourcoing, et chez M. Jabo, rue de la Gare, à Roubaix.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 29 avril.* — Présidence de M. DAUSSNILLE, vice-président. — Ministère public : M. DECOUTEAUX.

Gustave Hosse, 22 ans, tisserand, rue Jean-Jaurès, 4, se promenait, dimanche dernier, de querelle avec de paisibles consommateurs dans un estaminet de la rue Voltaire. Aussitôt il saisit un couteau et en frappa un de ses adversaires, qui fut blessé à la main.

Comme le blessé, M. Carlos Baudouin, sortait pour se faire panser chez le pharmacien, il rencontra à nouveau au coin de la rue, Gustave Hosse qui l'attendait le couteau à la main. On eut toutes les peines du monde à maintenir le forcené.

Deux mois de prison lui sont infligés pour le ramener à résipiscence.

UN AMATEUR DE BICYCLETTES... à bon marché, c'est Leon Hugo, qui se dit tantôt fabricant de chicorée, antôt représentant de commerce, et qui demeure... ou quand qu'il demeurait, — car maintenant il a pris la poudre d'escampette. — à Marcq-en-Barœul.

Cet individu a détourné plusieurs bicyclettes au préjudice de différentes personnes de Roubaix. Chaque fois par un dernier scrupule, sans doute — il renvoyait à ses personnes la reconnaissance du Mont-de-Piété où il engageait la machine.

Quatre mois de prison et une amende de 25 francs lui sont octroyés par défaut.

ENTRE GENDRE ET BEAU-PÈRE. — Marié depuis dix mois, séparé de sa femme depuis six mois, Ernest Pardoux, de Roubaix, rencontrait, le 15 avril, son beau-père, M. Vandevelde, avec qui il se colletait. Cela lui vaut six jours de prison avec sursis.

LE JOUR DU CONSEIL DE RÉVISION, Jules Jeaussens, qui travaille actuellement à Bondues, se rendait à Marquette chez sa mère, qu'il avait quittée depuis six ans, pour la battre, et, comme il ne la trouvait pas, il jeta sa colère sur son petit frère, qu'il roua de coups.

Cet individu, très mal noté, qui a déjà subi quatre condamnations pour vol, en attrape par défaut une cinquième à deux mois de prison.

L'AFFAIRE DE LA PORTE DE VALENCIENNES A LILLE. — Un jeune homme de 19 ans, Alfred Mechaux, cocher, à Lille, qui, il y a quelques semaines, cachet d'abord les tuffications, s'était livré à des actes profondément obscènes sur un petit garçon de 11 ans, est condamné à 4 ans de prison et 16 francs d'amende. La cause a été jugée à huis-clos.

UN CHEMINEAU. — Auguste Castelain, 54 ans, coiffeur, a fait son tour de France, et a récolté des condamnations un peu de tous côtés, à Béziers, à Reims, à Lyon, à Compiègne, à Douai. Il était ensuite arrêté à Lille, pour mendicité. Le 26, mardi dernier, il sortait de la maison d'arrêt ; le même jour il se faisait à nouveau arrêter à Tourcoing, toujours pour mendicité ; il est condamné à trois jours de prison.

POUR AVOIR VOYAGÉ SANS BILLET de Lille à Orchies, M. Louis Buffin, 31 ans, représentant de commerce à Roubaix, est condamné à une amende de 16 fr. et à 1 fr. 45 de dommages-intérêts envers la Compagnie du Nord qui s'est portée partie civile.

AFFAIRES DIVERSES. — Huit jours à Louis Lounge, 57 ans, journalier, 4 mois à Charles Piton, 30 ans, pour mendicité en réunion. — Joseph Delbart, 20 ans, rue Jacquart, cour Pauwels, à Roubaix, vol d'une tondeuse chez M. Oscar François, coiffeur, rue de l'Alma, 243, 20 jours de prison.

Louise Vraux, femme Deverman, 22 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Lys, 171, dont le mari s'est engagé dans les zouaves, a commis le délit d'adultère avec le nommé Clotilde Marez ; chacun des deux est condamné à un mois de prison. — Pierre Motte, 37 ans, apprêteur chez M. Dubar, demeurant rue des Filatures à Roubaix, cent francs d'amende pour entretien de concubine.

Henri Dewaele, *fraude*, trois jours et 500 fr. — Trois jours avec sursis et 500 fr. à Léonie Hieronsens ; douze jours et 500 fr. à Marie Bauwens, de Wattrelos, pour fraude. — Edouard Crauwels, 41 ans, menuisier à Mouscron, deux mois pour expulsion.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette rubrique ne engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Au Théâtre de Roubaix

Roubaix, le 28 avril 1898.

Monsieur Alfred Reboux,
Directeur propriétaire du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre obligeance, pour vous prier de bien vouloir insérer ces quelques lignes dans votre honorable journal.

Comme les années précédentes, j'ai adressé à la municipalité une demande